



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est un évènement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants sur les biens mais aussi sur l'environnement.



l'aléa

l'enjeu

le risque majeur



L'ALERTE AUX POPULATIONS

À ce jour, en France, il n'existe pas un seul système d'alerte permettant de prévenir toute la population, c'est pourquoi la commune a choisi de diffuser l'alerte et l'information de plusieurs façons :

L'APPLICATION ILLIWAP

Gratuite pour tous les habitants, la commune envoie toutes les informations concernant la sauvegarde et la sécurité de son territoire via cette application directement sur votre smartphone (par exemple les coupures d'eau ou d'électricité, les restrictions de circulation).

SOYEZ INFORMÉS, TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION ILLIWAP



et inscrivez-vous sur la station "Le Monétier-les-Bains" !

Besoin d'aide ? Passez en mairie !

LE PORTE À PORTE

Suivant l'évènement, des membres de l'organisation communale passeront voir directement chez vous pour vous transmettre les consignes.

ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE

Un mégaphone est installé sur le toit d'un véhicule et diffuse le message d'information dans les rues de la commune.

FR-Alert

Lors d'une situation d'une extrême gravité impactant le secteur sur lequel vous êtes, des consignes vous seront transmises directement via une notification sur votre smartphone. Ce système d'alerte piloté par la Préfecture est en vigueur sur l'ensemble du territoire national.

RADIO LOCALE

Dans les Hautes-Alpes, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par Alpes 1 sur 102.6.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune de La Salle les Alpes possède un parcours de mémoire sur la crue du torrent du Bez du 24 juillet 1995. L'office du tourisme réalise des sorties thématiques pour expliquer les risques naturels en montagne. Les visiteurs, toujours nombreux, se disent rassurés des actions mises en place par les communes de la vallée pour les protéger.

Le pont-levis sur le torrent de Sainte-Elisabeth (Saint-Chaffrey) a été utilisé lors des crues de 2021 et 2022.

Les récents évènements d'effondrements de falaises survenus en haute-montagne au Monétier-les-Bains sont sous surveillance active des services de l'Etat (RTM avec l'aide du CNRS). S'ils ne menacent pas pour le moment les infrastructures, ces phénomènes vont vraisemblablement se répéter et s'intensifier sous l'effet du changement climatique, pouvant avoir un impact sur la pratique de la montagne.

LES RISQUES MAJEURS DANS LA VALLÉE DE LA GUISE

Les 3 communes de la vallée de la Guisane (Le Monétier-les-Bains, La Salle les Alpes, Saint-Chaffrey) sont concernées par les mêmes risques :



AVALANCHES



MOUVEMENTS DE TERRAIN



RADON



FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION



INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES



ÉVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES



SÉISMES



TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les risques naturels sont particuliers en montagne car ils sont souvent liés les uns aux autres. Par exemple, une crue torrentielle qui déstabilise les berges du lit du torrent provoquant un glissement de terrain.

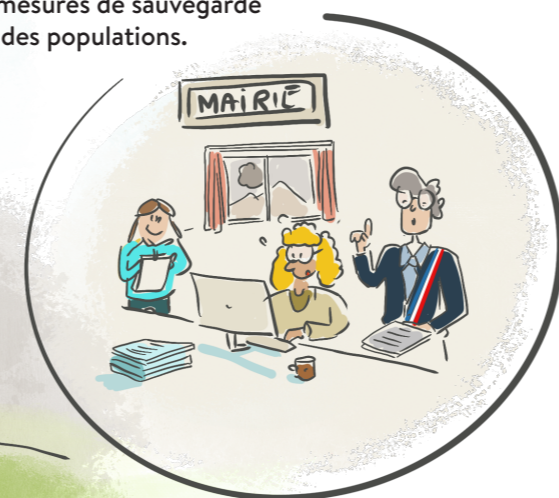
L'ORGANISATION DE LA RÉPONSE DE LA SÉCURITÉ CIVILE : TOUT LE MONDE A UN RÔLE À JOUER !

Un torrent risque de déborder et d'entraîner des inondations dans le village.



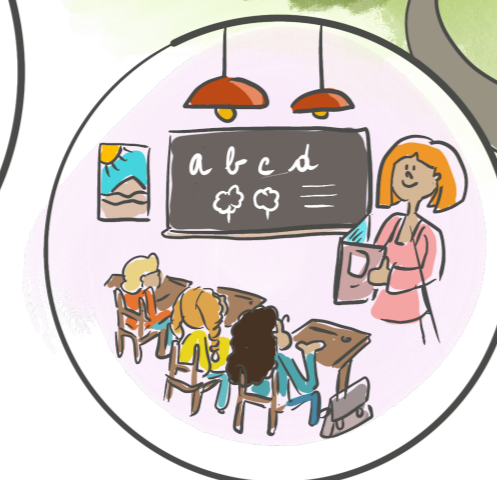
Le maire est Directeur des Opérations de Secours, il assure la coordination des opérations.

Le maire active si besoin le Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe l'alerte et les mesures de sauvegarde des populations.



Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le préfet devient Directeur des Opérations de Secours. Il active le dispositif ORSEC* et peut mobiliser des moyens départementaux.

*ORSEC : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile



Les enfants à l'école sont mis en sécurité. Le personnel scolaire a mis en place le Plan Particulier de Mise en Sécurité, afin de faire face à une situation de risque.



Mettez-vous à l'abri en attendant la levée de l'alerte, ou en vue d'une évacuation si elle est nécessaire. Respectez les consignes qui vous seront données par les autorités.



Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre technique (logistique, circulation, ...) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).

AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

CE QU'IL FAUT FAIRE



Mettez-vous à l'abri :

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, garez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



Écoutez la radio Alpes 1 sur 102.6 :

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, personnes handicapées...).



Coupez le gaz et l'électricité :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court-circuit.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Les équipes pédagogiques et les enfants s'entraînent toute l'année sur des exercices. Tant que l'alerte n'est pas terminée, vous, parents, grands-parents, familles ou proches, vous ne devez surtout pas venir chercher les enfants. Non seulement ils sont en sécurité à l'école mais vous risquez surtout de vous mettre en danger en allant les chercher ou en les ramenant.



Ne téléphonez pas :

Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

VOTRE PLACE EN TANT QUE CITOYEN DANS LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

Vous êtes le premier acteur de votre sécurité en sachant comment réagir face à un danger naturel ou technologique qui vous menace, également en transmettant l'alerte si vous êtes témoin d'un accident ou d'un problème majeur.

AU QUOTIDIEN POUR VOTRE FAMILLE ET DANS VOTRE LOGEMENT

- ⇒ Repérez les points de coupure d'eau, d'électricité et de gaz et assurez-vous que les personnes composant votre foyer sont informées de ces emplacements et savent comment les manipuler.
- ⇒ Regroupez les papiers importants (assurances, documents d'identité, etc.) et assurez-vous que leur emplacement est connu de tous les membres de votre foyer.
- ⇒ Ayez toujours des stocks alimentaires et d'eau qui puissent être consommés même si vous n'avez plus de moyens de chauffe. Prévoyez des moyens d'éclairage (lampe de poche avec piles de rechange, etc.), des bougies avec des allumettes ou briquets, etc.
- ⇒ Gardez une radio à piles ou batteries pour vous tenir informés (Alpes 1 sur 102.6).
- ⇒ Composez une trousse de premiers soins (pansements, désinfectant, paracétamol, etc.) et de vos traitements en cours.

EN CAS D'ÉVÈNEMENT, SI VOUS DEVEZ ÉVACUER VOTRE HABITATION

Préparez un sac avec :

- ⇒ téléphone portable avec batterie chargée et chargeurs,
- ⇒ médicaments et traitement en cours,
- ⇒ articles pour l'hygiène : brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique,
- ⇒ vêtements de rechange,
- ⇒ couvertures, sacs de couchage,
- ⇒ argent liquide et carte de crédit,
- ⇒ clés de voiture et de maison,
- ⇒ pièces d'identité,
- ⇒ articles pour bébés : lait maternisé, couches jetables, biberons,
- ⇒ articles pour animaux domestiques : nourriture, médicaments, laisse,
- ⇒ jeux divers : cartes, dés, dominos.



L'INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS À DESTINATION DES VISITEURS : NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER !

Notre commune, et plus largement notre vallée, est un lieu où il fait bon vivre. La nature est belle et omniprésente, les activités sont multiples et variées.

Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, notre vallée vit au rythme du tourisme avec son afflux de visiteurs venant profiter eux aussi des nombreuses richesses locales. Cependant, pour bien accueillir ces personnes et surtout les aider au mieux à bien vivre sur le temps qu'elles passent à nos côtés, il est nécessaire que nous, habitants mais aussi socio-professionnels, les accompagnions pour savoir comment réagir si un évènement se produit. Nous n'avons aucun mal à informer les personnes au sujet des avalanches et leurs conséquences qui sont pourtant trop souvent mortelles. Pourquoi ne pas le faire à propos des autres risques ?

Quels messages pouvons-nous donner aux visiteurs ?

« Vous venez séjourner dans notre vallée pendant plusieurs jours et nous vous en remercions. Cependant, même si nous connaissons bien notre territoire de montagne, la nature peut être imprévisible par moments et engendrer un certain nombre de risques (avalanches, inondations, crues torrentielles, etc.).

Sachez que nous travaillons constamment à la diminution des risques naturels pouvant impacter le territoire mais, ici comme dans toute la France, le risque zéro ne peut être atteint. Nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité de tous quand un évènement naturel se produira.

Pour cela, nous avons besoin que vous ne mettiez pas en danger et que vous respectiez les consignes de sécurité qui vous seront transmises.

Pensez à télécharger l'application Illiwap (gratuite) par laquelle les 3 communes de la vallée de la Guisane (Le Monétier-les-Bains, La Salle les Alpes, Saint-Chaffrey) feront passer les informations relatives à la sécurité de tous. »



Avalanches

LE RISQUE SUR LA COMMUNE
Bien que peu de zones urbanisées soient impactées par les avalanches, ces dernières engendrent néanmoins de nombreux problèmes sur le territoire communal : coupures de routes, isolement des hameaux, etc.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET PROTECTION
En prévention sur le réseau routier, le Département et la commune ont mis en place un Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches (PIDA) permettant de sécuriser plusieurs couloirs dans le col du Lautaret. Ce même type de dispositif existe pour la station afin de sécuriser le domaine skiable.

LES BONS RÉFLEXES

POUR LES SKIEURS HORS-PISTES ET LES RANDONNEURS :

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES CONDITIONS NIVO-MÉTÉOROLOGIQUES !
Consultez le Bulletin d'estimation du Risque d'Avalanche édité par Météo France.

Ne partez pas seul.

Ne sortez jamais sans votre DVA, votre pelle et votre sonde et entraînez-vous régulièrement à leur utilisation.



Feux de forêt et de végétation

Les feux se produisent habituellement pendant l'été mais de plus en plus à d'autres périodes y compris en hiver. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère, associée à une faible teneur en eau des sols, favorise les incendies.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE
Avec ses nombreuses zones forestières et ses espaces naturels, l'ensemble du territoire communal est exposé à ce risque.

LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS
Chaque année, des écobuages mal maîtrisés provoquent des feux de végétation, et cela même en hiver.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET PROTECTION
Ça sent le roussi !
Emploi du feu
Au cours de l'année, différentes périodes sont identifiées en fonction du niveau de risque par arrêté préfectoral :

⇒ Du 16 septembre au 14 mars, la période est dite "verte", soit à faibles risques : l'emploi du feu est libre sous la responsabilité du propriétaire ;

⇒ Du 15 mars au 15 septembre, la période est dite "orange", soit à forts risques : l'emploi du feu est soumis à déclaration en mairie ;

⇒ Une période "rouge" fluctuante, caractéristique de très forts risques, peut être mise en place par décision du Préfet. Elle interromp alors les autres périodes.

Par ailleurs, quelles que soient la période et les conditions climatiques, l'utilisation du feu est interdite à toute personne par vent fort supérieur à 40 km/h.



Inondations et crues torrentielles

LE RISQUE SUR LA COMMUNE
Les crues de la Guisane sont souvent liées à une longue période de pluie et/ou la fonte des neiges. Elles engendrent des débordements importants et des remontées de nappes phréatiques qui peuvent inonder des habitations, des routes et des terrains. Les torrents connaissent quant à eux souvent des débordements beaucoup plus rapides à la suite de violents orages. Certains peuvent même générer des laves torrentielles, transportant de grandes quantités de matériaux.
Pour connaître les secteurs concernés par les crues, consultez la page "Ma commune face aux risques" sur le site internet de la mairie ou rendez-vous directement à l'accueil de celle-ci. Ces phénomènes engendrent également des érosions de berges pouvant déstabiliser les terrains voisins des cours d'eau. L'ensemble des cours d'eau (Guisane et torrents) peuvent générer ce risque.

LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS
En 2008, la Guisane avait débordé à de nombreux endroits provoquant des dégâts sur plusieurs secteurs. Des laves torrentielles et des apports de matériaux survinrent de façon quasiment annuelles sur les torrents du Rif Blanc et des Vallois. En 1857, le torrent de Saint-Joseph avait débordé massivement, menaçant le Monétier. Cependant l'eau n'était pas arrivée jusqu'au centre du village (une Vierge est d'ailleurs placée devant l'église en remerciement).

LES MESURES DE PRÉVENTION ET PROTECTION
La prise en compte du risque dans l'aménagement
L'une des mesures de prévention les plus efficaces consiste à éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) est une servitude d'utilité publique qui régit l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de bâtir sous certaines conditions. Ce dossier est consultable en mairie ou sur son site internet.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le service de Restauration des Terrains de Montagne de l'Office National des Forêts (RTM-ONF) créé à la fin du XIX^{ème} siècle, travaille à la restauration des territoires de montagne et notamment au reboisement des forêts.
En effet, en l'absence d'arbres, les sols ne sont pas stabilisés, ce qui accentue le risque de glissements de terrains ou de crues torrentielles avec des apports de matériaux considérables.

L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.



LES BONS RÉFLEXES
CONSIGNES GÉNÉRALES

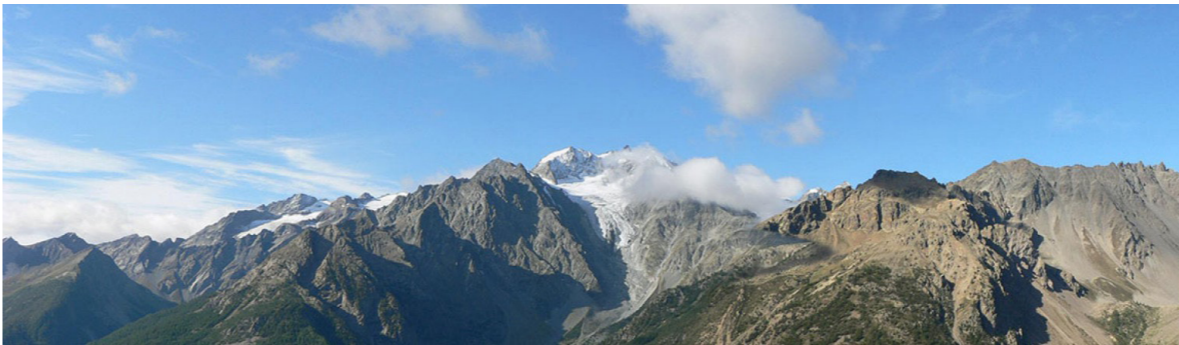


CONSIGNES SPÉCIFIQUES
⇒ Avant l'événement
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges ;
- Prévoir l'évacuation.

⇒ Pendant l'événement
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains ou les caves ;
- Ne pas s'engager sur une route ou un chemin inondés, ni en voiture, ni à pied.
La moitié des victimes d'inondations le sont au volant de leur voiture car une voiture flotte dès que le niveau d'eau atteint la moitié des roues, même sans courant et même pour un 4x4.

⇒ Après l'événement
- Attendre les consignes pour boire l'eau du robinet ;
- Aérer et nettoyer les pièces ;
- Ne brancher le gaz et l'électricité que si l'installation est parfaitement sèche.

Séismes



LE RISQUE SUR LA COMMUNE
Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible. Les conséquences se feront aussi bien sur les constructions mais pourront également engendrer d'autres effets locaux comme des mouvements de terrain (chute de blocs, glissements de terrain...), des avalanches, des chutes de séracs, etc.
La commune du Monétier-les-Bains est dans une zone de sismicité moyenne (4/5) ce qui est le plus fort en zone métropolitaine.

LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS
Des séismes se produisent tous les jours, mais leur intensité est souvent trop faible pour être ressentie. Le dernier séisme ayant provoqué des dégâts importants est le séisme dit du Teil en Ardèche en 2019 (magnitude 5,4). En 2014, le séisme de Barcelonnette a été ressenti sur la commune.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET PROTECTION
La prévention et la préparation des populations demeurent aujourd'hui la meilleure (car la seule) parade pour protéger des séismes :

⇒ sensibilisation de la population ;
⇒ application de règles parasismiques pour les constructions (nouvelles ou existantes), afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.

LES BONS RÉFLEXES
CONSIGNES GÉNÉRALES



CONSIGNES SPÉCIFIQUES
⇒ Avant l'événement
- Déplacer les meubles et appareils afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.

⇒ Pendant l'événement
- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides ;
- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.

⇒ Après l'événement
- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides ;
- Eloignez-vous des fils électriques ou de ce qui peut tomber.

EN VOITURE
- Arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.

⇒ Après l'événement
- Sortez des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer ;
- Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.

Mouvements de terrain

LE RISQUE SUR LA COMMUNE
De nombreux secteurs sont concernés par les mouvements de terrain mais avec des aléas plus ou moins forts comme sous les falaises des Conchiers, des Fangeas ou sur le haut du Freyssinet.
Il est à noter que des phénomènes sont également présents en dehors des zones urbanisées, comme dans le secteur de la crête des Grangettes avec des effondrements réguliers depuis 2020.

LES BONS RÉFLEXES
CONSIGNES GÉNÉRALES

CONSIGNES SPÉCIFIQUES
⇒ Avant l'événement
- Pour les mouvements de terrain, détectez les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés... et informez-en les autorités.
⇒ Pendant l'événement
- Eloignez-vous de la zone dangereuse. Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli.
⇒ Après l'événement
- Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer ;

LE SAVIEZ-VOUS ?
Deux grands types de mouvements de terrain peuvent se manifester sur le territoire de la commune :
⇒ les glissements de terrain qui correspondent à des déplacements généralement lents (de quelques millimètres par an à quelques mètres par jour) d'une masse de terrain sur une pente,
⇒ les chutes de blocs soudaines et rapides peuvent aller de la simple chute de pierre à l'effondrement de falaise.

Radon

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.
Il a été reconnu comme cancérigène pulmonaire depuis 1987 par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS).
En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE
La commune du Monétier-les-Bains a un potentiel radon de catégorie 3 du fait de sa géologie.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET PROTECTION
Le potentiel radon fournit un niveau de risque relatif à l'échelle de la commune, il ne présume en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur...). Le fait que votre habitation soit localisée dans une commune à potentiel radon de

LES BONS RÉFLEXES
⇒ Évaluez votre exposition en réalisant un dépistage de votre habitation pour mesurer les concentrations du radon à l'aide de détecteurs (dosimètres radon) qu'il est possible de placer soi-même.
⇒ Si la concentration mesurée est élevée :
- limitez l'entrée du radon dans le bâtiment, en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment,
- favorisez le renouvellement de l'air intérieur (aération, ventilation).

LE BON RÉFLEXE
Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
APPELEZ LES SAPEURS-POMPIERS (18 OU 112)

LES MESURES DE PRÉVENTION ET PROTECTION
Chuuut... ça bouge
Des ouvrages de protection par écran de type filets pare-blocs et merlons sont présents aussi bien en amont des zones habitées qu'au-dessus des routes. Pour les glissements de terrain et les affaissements, l'eau est le principal problème. La maîtrise de celle-ci est donc essentielle, aussi bien sur le domaine public que privé.

Evénements météorologiques

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement « ordinaires » deviennent extrêmes et ravageurs impactant les habitations, les routes, la distribution d'énergie ou les réseaux de communication (téléphonie fixe et mobile, internet, etc.).
Parfois abusés par leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule (même avec un 4x4), conducteur téméraire, randonneur mal informé...

LE RISQUE SUR LA COMMUNE
Comme toutes les communes du département, Le Monétier-les-Bains peut-être touché par l'un de ces phénomènes : vents violents, pluies-inondations, orages, neige-verglas, avalanches, canicules ou au contraire des périodes de grand froid.

LES MESURES DE PRÉVENTION ET PROTECTION
Dans le but de prévenir tout accident pouvant être provoqué par ces événements climatiques, Météo France élabore 2 fois par jour une carte de vigilance météorologique pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent.

IL EXISTE 4 NIVEAUX DE VIGILANCE AVEC 4 COULEURS ASSOCIÉES

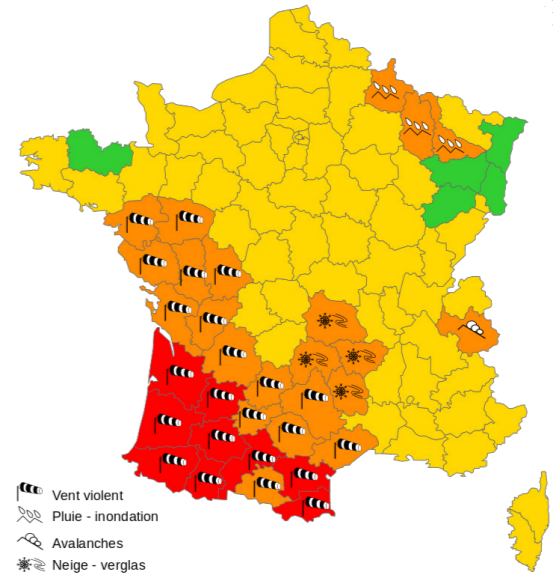
Dès le niveau orange qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir et les médias transmettent les informations.

VIGILANCE VERT
Pas de vigilance particulière.

VIGILANCE JAUNE
Soyez attentifs. Si vous pratiquez des activités sensibles aux risques (météorologiques ou crues), des phénomènes habituels de votre région peuvent devenir occasionnellement et localement dangereux (mistral, orages d'été, montées des eaux...). Tenez-vous informés de l'évolution de la situation.

VIGILANCE ORANGE
Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous informés de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

VIGILANCE ROUGE
Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement informés de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Vent violent
Pluie - inondation
Avalanches
Neige - verglas

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Pour la sécurité de tous, des arrêtés municipaux ont été pris concernant l'obligation aux propriétaires des maisons contiguës à la voie publique de prendre toutes les dispositions propres à éviter les chutes de neige sur celle-ci (par la mise en place d'arrêts-neige par exemple).
Pour en savoir plus sur ces arrêtés, rendez-vous en mairie du Monétier-les-Bains ou sur son site internet onglet « Ma commune face aux risques ».
- Depuis 2021, les pneus neige ou les chaînes (dans son véhicule) sont obligatoires dans notre département du 1er novembre au 31 mars de chaque année.
- Le site inforoute du Département donne les conditions de circulation en temps réel :
- inforoute.hautes-alpes.fr,
- 04 65 03 00 05.

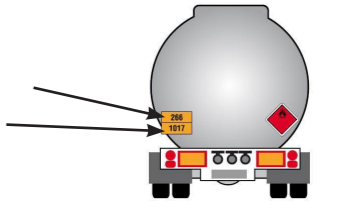
Transports de Matières Dangereuses

LE RISQUE SUR LA COMMUNE
Notre commune est concernée par le Transport de Matières Dangereuses (TMD) par route ce qui génère un risque pour la santé ou l'environnement directement lié à la dangerosité des produits (inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs).

RECONNAÎTRE UN TMD
Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.

LES BONS RÉFLEXES
CONSIGNES GÉNÉRALES

CONSIGNES SPÉCIFIQUES
- Si vous êtes témoin d'un accident
⇒ Protégez : évitez le sur-accident ;
⇒ Alertez les secours en précisant :
- le lieu exact (commune, nom de la voie, etc...) ;
- la présence ou non de victimes ;
- la nature du sinistre (feu, explosion, fuite...)
- Si vous êtes à proximité de la zone accidentée
⇒ Réfugiez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux ;
⇒ Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri ;
⇒ Ne fumez pas - ni flamme, ni étincelle pour éviter le risque d'explosion.



Si possible, le numéro du produit, le code danger et le code matière.

EN SAVOIR PLUS...

- TAPEZ DANS UN MOTEUR DE RECHERCHE :**
- Géorisque (Portail du ministère)
 - Risques naturels Hautes-Alpes (Site de la Préfecture)
 - Réseau National de Surveillance Sismique (RéNaSS)
 - Observatoire Régional des Risques Majeurs (ORRM PACA)
 - Association Nationale Etude Neige et Avalanches (ANENA)
 - Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)